

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU GERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 MARS 2024
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ASTARAC ARROS EN GASCOGNE

Délibération n°2024/18 du 6 mars 2024

Nombre de Conseillers : 53

En exercice : 53

Quorum : 27

Présents : 41

Absents : 12

Votants : 41

-dont « pour » : 41

-dont « contre » : 0

-dont « abstention » : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 mars à 20h30, se sont réunis à la salle des fêtes de la commune de Loubersan, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne sous la présidence de Madame Céline SALLES, Présidente, dûment convoqués le 28 février 2024.

Présents : M Esterez, JJ Maumus, O Vendome, P Cano, S Rocq (suppléante C Ladois), R Sassoli, P Laprebende, C Abadie, V Cyriaque, JM Castay, P Taran, M Ulian, S Lahille, F Thiot, C Ader (suppléante M Nogues), JC Dazet, D Tugaye, P Baron, C Salles, M Doneys, C Falceto, JP Magni, R Rumeau (suppléant JC Verdier), JC Laborie, C Daujan, F Monserrat, JF Daubian, JM Laffitte, D Pomies, J Puch Nedellec, D Jove, F Gouzenne, G Pujos, C Verdier, JM Le Mao, H Tujague, J Bernichan, M Moura, C Mailhos, C Bonnassies, JF Abadie

Absents excusés : A Bourdalle, A Fonvielle, P Ducombs, P Saintagne, B Sarrelabout, L Soriano

Absents non excusés : JN Jammet, F Saphore, JF Doz, G Tanques, F Dupouey, C Bousquet

Pouvoir : /

Secrétaire de séance : R Sassoli

Objet : Modification du tableau des emplois de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération du 22 juin 2023 modifiant le tableau des effectifs de la Communauté de Communes au 1^{er} août 2023,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

CONSIDERANT les propositions ci-dessous validées par le Comité Social Territorial réuni en séance le 6 mars 2024,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de :

- Créer des emplois suite à l'obtention de concours et à l'évolution des services,
- Supprimer des emplois suite à des réorganisations de services,

Il est proposé à l'assemblée la création et la suppression des postes suivants :

a) Création du poste 66CC suite à obtention concours (poste 5CC)

- Emploi : Responsable du Pôle Développement
- Grade : Animateur Principal de 2^{ème} classe / Catégorie B
- Temps hebdomadaire : 35h00

b) Création du poste 67CC suite à évolution des services

- Emploi : Conseiller Numérique
- Grade : Adjoint administratif / Catégorie C
- Temps hebdomadaire : 35h00

c) Création du poste 68CC suite à évolution des services

- Emploi : Chargé de Coopération Territoriale / Référent Handicap
- Grade : animateur / Catégorie B
- Temps hebdomadaire : 35h00

d) Suppression des postes vacants :

- Poste 6CC : Assistante administrative
- Poste 9CC : Assistante de direction
- Poste 19CC : Atsem
- Poste 56CC : Responsable pôle développement

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la création et la suppression des postes cités ci-dessus,
- **DE FIXER** comme suit les effectifs du personnel de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne à compter du 1^{er} avril 2024 :

NOMBRE de POSTES	Nbre de contrats	N° de Poste	Emplois	Effectif	Durée hebdo	Cadre d'emplois des fonctionnaires pouvant occuper les emplois
1	2 CC+CIAS	1 CC	Directeur Général	1	34 h	Attaché
2	1	2 CC	Directeur Adjoint	1	35 h	Attaché
3	1	3 CC	Directeur des Ressources Humaines	1	35 h	Attaché
4	1	5 CC	Responsable Pôle Développement	1	35 h	Animateur territorial
5	1	7 CC	Agent de gestion comptable	1	35 h	Adjoint administratif
6	1	8 CC	Assistante de Gestion R.H.	1	35 h	Adjoint administratif
7	1	10 CC	Agent accueil polyvalent	1	30 h	Adjoint administratif
8	1	11 CC	Assistante administrative	1	35 h	Adjoint administratif
9	1	12 CC	Assistante administrative	1	28 h	Adjoint administratif
10	1	13 CC	ATSEM	1	35 h	ATSEM
11	1	14 CC	ATSEM	1	35 h	ATSEM
12	1	15 CC	ATSEM	1	34 h	ATSEM
13	1	16 CC	ATSEM	1	30 h	ATSEM
14	1	17 CC	ATSEM	1	31 h	ATSEM
15	1	18 CC	ATSEM	1	35 h	Adjoint Technique
16	1	20 CC	ATSEM	1	30 h	ATSEM

17	1	24 CC	Agent d'entretien	1	28 h	Adjoint Technique
18	1	25 CC	Agent d'entretien	1	25 h	Adjoint Technique
19	1	26 CC	Responsable Cuisine centrale	1	35 h	Adjoint Technique
20	1	27 CC	Chauffeur de bus / Agent technique	1	35 h	Adjoint Technique
21	1	28 CC	Technicien logistique	1	35 h	Adjoint Technique
22	1	29 CC	Cuisinier	1	35 h	Adjoint Technique
23	1	30 CC	Cuisinier	1	30 h	Adjoint technique
24	1	31 CC	Cuisinier	1	30 h	Adjoint Technique
25	1	32 CC	Cuisinier	1	35 h	Adjoint Technique
26	1	33 CC	Cuisinier	1	35 h	Adjoint Technique
27	1	34 CC	Cuisinier	1	35 h	Adjoint Technique
28	2 CC+CIAS	37 CC	Assistante administrative	1	15 h	Adjoint Technique
29	1	38 CC	Agent de service	1	28 h	Adjoint Technique
30	2 CC+CIAS	39 CC	Agent de service	1	14 h	Adjoint Technique
31	2 CC+CIAS	40 CC	Agent de service	1	14 h	Adjoint Technique
32	1	41 CC	Agent d'entretien	1	34 h	Adjoint Technique
33	1	42 CC	Agent d'entretien	1	22 h	Adjoint Technique
34	1	43 CC	Agent d'entretien	1	18 h	Adjoint Technique
35	1	44 CC	Agent d'entretien	1	10 h	Adjoint Technique
36	1	45 CC	Agent de service et portage	1	23 h	Adjoint technique
37	1	47 CC	Agent d'entretien	1	7 h	Adjoint Technique
38	1	48 CC	Agent d'entretien et accompagnateur bus	1	25 h	Adjoint Technique
39	1	51 CC	Responsable du service des finances	1	35 h	Rédacteur territorial Adjoint administratif
40	1	52 CC	Agent d'accueil MSAP	1	35 h	Adjoint administratif
41	1	53 CC	Agent de gestion comptable	1	35 h	Adjoint administratif
42	1	54 CC	Agent de développement touristique	1	35 h	Technicien territorial
43	1	55 CC	Technicien infographiste	1	35 h	Technicien territorial
44	1	57 CC	Agent de développement de filiales EnR locales	1	35 h	Technicien territorial
45	1	58 CC	Agent de développement économique	1	35 h	Technicien territorial
46	1	59 CC	Chargé de coopération territoriale	1	35 h	Animateur territorial
47	1	60 CC	Assistante de Gestion RH	1	35 h	Rédacteur territorial
48	1	61 CC	Agent d'entretien	1	22 h	Adjoint technique
49	1	62 CC	Chargé animation réseau lecture publique	1	14 h	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques
50	1	63 CC	Chargé développement agriculture	1	35 h	Technicien territorial
51	1	64 CC	Chargé Urbanisme	1	35 h	Ingénieur
52	1	65 CC	Chargé de Communication	1	35 h	Adjoint administratif

53	1	66 CC	Responsable pôle développement	1	35 h	Animateur principal 2ème classe
54	1	67 CC	Conseiller numérique	1	35 h	Adjoint administratif
55	1	68 CC	Chargé Coopération Territoriale / Référent Handicap	1	35 h	Animateur

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Céline SALLES



Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu :

- de sa réception en sous-préfecture de Mirande le
- et de sa publication le

La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU – Villa Noullobos – Cours Lyautey – BP 53 – 64010 PAU Cedex dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication soit par dépôt direct à l'accueil de la juridiction, soit par envoi postal de préférence en recommandé avec accusé de réception soit sur le site www.telerecours.fr.